

# AQNP

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DES NEUROPSYCHOLOGUES

## À QUOI S'ATTENDRE CONCRÈTEMENT LORS DE L'ÉVALUATION?

- L'évaluation est d'une durée totale qui varie, le plus souvent, entre 4 et 6 heures selon les mandats. Cette évaluation est généralement effectuée sur deux rencontres et comprend l'entrevue clinique ainsi que l'évaluation des fonctions cognitives et du comportement à l'aide de questionnaires et de tests variés. Une rencontre bilan suit l'évaluation, au besoin.



Votre **santé cognitive**  
Notre **expertise!**



N'hésitez pas à consulter  
le site internet de  
l'Association québécoise  
des neuropsychologues au

[aqnp.ca](http://aqnp.ca)

pour des informations  
additionnelles sur la  
neuropsychologie clinique.



## QU'EST-CE QUE LA NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE?

La neuropsychologie vise à appliquer les connaissances cliniques et scientifiques de la psychologie et des neurosciences dans le but de venir en aide aux personnes qui ont des problèmes cognitifs de diverses origines : trouble développemental, problème de santé mentale, maladie dégénérative ou toute autre atteinte du cerveau.

### Vous présentez des difficultés:

- ▶ associées à des retards de développement à l'enfance
- ▶ d'apprentissage
- ▶ de comportement
- ▶ d'attention et d'impulsivité
- ▶ à mémoriser des informations récentes ou gérer vos rendez-vous
- ▶ à comprendre ou à vous exprimer
- ▶ à gérer vos finances ou la prise de votre médication
- ▶ à réaliser les tâches habituelles

Le neuropsychologue peut vous aider à mieux comprendre la nature et l'origine de ces difficultés. Cette aide peut prendre la forme d'une évaluation, d'un suivi ou d'une réadaptation.

## QUI PEUT EFFECTUER UNE ÉVALUATION NEUROPSYCHOLOGIQUE?

Un neuropsychologue est un membre de l'Ordre des psychologues du Québec qui détient aussi une attestation spécifique à l'évaluation des troubles neuropsychologiques. Son expertise permet de confirmer la présence et le type de troubles cognitifs (p. ex. nature des troubles d'attention ou de mémoire) et de faire un lien avec les difficultés vécues par la personne. Lorsque nécessaire, le neuropsychologue peut aussi établir une relation entre les troubles cognitifs et un possible dysfonctionnement du cerveau.

## POURQUOI CONSULTER?

- ▶ Connaître ses forces et ses faiblesses cognitives
- ▶ Mieux comprendre la nature de difficultés cognitives rencontrées au quotidien
- ▶ Obtenir une opinion professionnelle concernant la présence d'un trouble neuropsychologique ou d'un trouble mental afin de mieux orienter un diagnostic
- ▶ Recevoir des recommandations et bénéficier d'un suivi pour la mise en place d'aménagements et des services pour améliorer sa situation ou pour alléger les conséquences de son handicap

## COMMENT AVOIR ACCÈS?

- ▶ Les membres de l'AQNP qui offrent des services au privé sont répertoriés dans un service de référence en ligne: [www.aqnp.ca/bottin](http://www.aqnp.ca/bottin)
- ▶ L'Ordre des psychologues du Québec offre aussi un service de référence pour trouver un neuropsychologue travaillant dans un cabinet privé : [www.servicedereference.com](http://www.servicedereference.com)
- ▶ Dans le réseau public, les neuropsychologues sont habituellement associés à des programmes ou des clientèles spécifiques. Ce sont les médecins ou les professionnels de la santé et du milieu scolaire qui réfèrent la personne vers une évaluation neuropsychologique dans les centres hospitaliers, les CLSC ou les centres de réadaptation.

